

<b>Animateur :</b>	Laurent Fouché
<b>Membres présents :</b>	Mme Véronique Autexier MM. Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Bruno Renon
<b>Membre excusé :</b>	M. Jean Guillen
<b>Membre invité :</b>	Néant
<b>Membre absent :</b>	Néant
<b>Invité absent :</b>	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

## SOMMAIRE

### 1° Introduction

- Accueil et formalités diverses
- Validation du PV précédent (PV n° 29 du 27/04/2022)
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information de l'Animateur

### 2° Sujet(s) « Pour décision »

- Report des rencontres
- Etude des forfaits
- Organisation des finales des coupes départementales
- Modifications règlement Critérium à 7

### 3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des courriers reçus

### 4° Questions et informations diverses

## INTRODUCTION

**Accueil** : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

### Validation du PV précédent

Le PV n° 29 de la réunion de la commission des compétitions Séniors est approuvé sans modification. ([LIEN](#))

### Informations de l'animateur

L'animateur informe les membres de la Commission qu'il à participé, le vendredi 29 avril 2022, en présence du Président du District (Gilles Rouffignat), à la réunion préparatoire des clubs qualifiés pour les finales des coupes départementales.

L'animateur informe les membres de la Commission qu'il participera, le mercredi 11 mai 2022 à 18h30 à une émission radio organisée par la Charente Libre qui aura pour but de présenter les coupes départementales et les équipes qualifiées pour les finales mais aussi pour présenter les autres finales et le calendrier de fin de saison.

## SUJET(S) « POUR DECISION »

### 1° - Report des rencontres

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
Division 2	B	FC Rouillet 2 – FC Nersac	21/05/2022	<b>22/05/2022</b>	15h00
Division 3	B	ES Fléac – FC St Amand de Boixe	10/04/2022	<b>08/05/2022</b>	15h00
Division 3	D	ES Javrezac-Jarnouzeau – JS Grande Champagne	10/04/2022	<b>08/05/2022</b>	15h00
Division 4	A	Chabonais – Abzac 2/Brillac 1/2	24/04/2022	<b>08/05/2022</b>	15h00
Division 4	C	AS Chazelles 2 – USA Montbron 3	23/04/2022	<b>07/05/2022</b>	20h00
Division 4	D	C.O La Couronne 3 – Ent St Séverin Palluau 2	01/05/2022	<b>08/05/2022</b>	15h00
Division 4	D	CS St Michel 2 – FC Nersac 2	21/05/2022	<b>07/05/2022</b>	17h00
Division 5	A	Chabonais 2 – Abzac 2/Brillac 2/3	24/04/2022	<b>08/05/2022</b>	13h00
Division 5	A	FC Haute-Charente 2 – ES Elan Charentais 3	01/05/2022	<b>08/05/2022</b>	15h00
Division 5	C	ET.S Javrezac/Jarnouzeau 2 – ES Montignac 2	01/05/2022	<b>08/05/2022</b>	13h00
Division 5	D	ET.S Mornac 3 – CS St Angeau 3	30/04/2022	<b>07/05/2022</b>	20h00

**Décision 01 : Les membres de la Commission valident ces reports**

## 2° - Etude des « Forfaits » du 23 - 24 - 30 avril et 01 mai 2022

- Championnat départemental D4  
    Poule C : LA Genté du 01 mai 2022 (1<sup>er</sup> forfait)  
    Poule D : FC Roulet 3 du 30 avril 2022 (1<sup>er</sup> forfait)  
    Poule E : AL St Brice 3 du 01 mai 2022 (2<sup>ème</sup> forfait)

Les clubs concernés seront débités de **40 Euros** en application des tarifs Généraux (2021/2022)

- Championnat départemental D5  
    Poule A : Abzac 3 /Brillac 2-3 du 01 mai 2022 (2<sup>ème</sup> forfait)  
    Poule B : ES Beaux Pins 2 du 01 mai 2022 (2<sup>ème</sup> forfait)  
    Poule B : ENT.S Aunac du 01 mai 2022 (1<sup>er</sup> forfait)  
    Poule C : ES Nercillac/Réparsac du 24 avril 2022 (2<sup>ème</sup> forfait)  
    Poule C : ES Fléac 3 du 01 mai 2022 (2<sup>ème</sup> forfait)  
    Poule D : AS Brie 3 du 30 avril 2022 (1<sup>er</sup> forfait)  
    Poule E : AL. Guimps 2 du 30 avril 2022 (3<sup>ème</sup> forfait)  
    Poule E : FC Aubeterre 2 du 01 mai 2022 (3<sup>ème</sup> forfait)

Les clubs concernés seront débités de **30 Euros** en application des tarifs Généraux (2021/2022)

Les clubs du F.C Aubeterre et de l'AL Guimps seront débités de **60 Euros** en application des tarifs Généraux (2021/2022)

Les clubs du FC Aubeterre 2 et de l'AL Guimps 2 sont déclarés forfait général

**Décision 02 : Les membres de la Commission valident ces forfaits**

## 3° - Organisation des finales des coupes départementales

Après avoir pris en compte les directives du protocole de reprise des compétitions régionales et départementales (saison 2021/2022) et des préconisations fédérales tirées de l'application du Décret n° 2022-51 du 22 janvier 2022, applicables dès le lundi 25 avril 2022, la Commission des compétitions « séniors » autorise et valide la participation des jeunes joueurs des écoles de Football (jusqu'à la catégorie U11) pour accompagner les équipes finalistes sur le terrain lors du protocole d'avant match. Le nombre de jeunes issus des écoles de Football est limité à 14 par équipes finalistes. Le respect des gestes barrière est de rigueur.

### **Rappel des consignes pour le protocole d'avant-match**

1. Les joueurs d'une même équipe entrent ensemble sur l'aire de jeu. Les joueurs et officiels entrent de manière séquentielle sur l'aire de jeu, club recevant en dernier, sous la responsabilité du délégué.
2. La cérémonie de salutation entre les entraîneurs, les arbitres et le délégué est supprimée.

3. Le croisement et la poignée de mains entre les acteurs du jeu sont supprimés.
4. Les coups d'envoi fictifs sont supprimés

**Décision 03 : Les membres de la Commission valident cette décision**

#### 4° - Modifications du règlement du Critérium à 7

Création de l'annexe 1 qui traite des phases finales et plus particulièrement des classements qui déterminent les vainqueurs.

**Décision 04 : Les membres de la Commission valident cette décision**

### SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

#### 5° - Néant

### QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

#### 6° - Etude des courriers reçus

- Courriel du club de l'US Taponnat du dimanche 20 mars 2022. - Demande de report de la dernière journée de championnat (dimanche 05 juin 2022).  
Après analyse du classement de la Poule D de 5ème division et en application de l'article 24.4 des règlements généraux du District, la Commission des compétitions « séniors » émet un avis favorable à cette demande.  
La rencontre US Taponnat/ET.S Mornac 3 initialement programmée le dimanche 05 juin 2022 est reprogrammée le dimanche 15 mai 2022 à 15h00.  
La Commission des compétitions "séniors" demande à l'US Taponnat de bien vouloir officialiser cette demande via Footclubs.
- Courriel du club du SL Chateaubernard du jeudi 28 avril 2022. - Demande de report de la dernière journée de championnat (dimanche 05 juin 2022).  
Après analyse du classement de la Poule D de 3ème division et en application de l'article 24.4 des règlements généraux du District, la Commission des compétitions « séniors » émet un avis défavorable à cette demande.  
Cette demande pourra être de nouveau étudiée à l'issue de la journée du 21 et 22 mai 2022.

## RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 04/05/2022

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°29 du 27/04/2022	<b>Validé</b>	-	-
<b>1</b>	Report des rencontres	<b>Validé</b>	<b>Laurent Fouché</b>	<b>Immédiat</b>
<b>2</b>	Etude des Forfaits du 23 – 24 30 avril et 01 mai 2022	<b>Validé</b>	<b>Laurent Fouché</b>	<b>Immédiat</b>
<b>3</b>	Organisation des finales des coupes départementales	<b>Validé</b>	<b>Laurent Fouché</b>	<b>Immédiat</b>
<b>4</b>	Modifications du règlement du Critérium à 7	<b>Validé</b>	<b>Laurent Fouché</b>	<b>Immédiat</b>

La prochaine réunion est fixée au mardi 10 mai 2022 à 17h15.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h00.

L'animateur  
Fouché Laurent



Le Secrétaire de séance  
Philippe Brandy

